

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Monany

-----



## **Délibération n° 04-05 du 9 décembre 2021**

### **LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'ASSOCIATION AMICALE DU NID – CONVENTION.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le schéma de prévention et de protection de l'enfance adopté le 18 avril 2019,

Vu la convention relative à la mise en place d'un dispositif expérimental visant à l'évaluation et la prise en charge des mineurs en situation de prostitution signée le 10 juillet 2020,

Vu la demande de subvention présentée par l'association Amicale du Nid,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de fonctionnement 2021 de 50 000 euros à l'association Amicale du Nid pour le financement d'un ETP d'éducateur spécialisé ;

- ALLOUE une subvention complémentaire de 5 245 euros à l'association Amicale du Nid pour le financement de l'action de formation destinée aux professionnel.le.s du service social départemental et leurs partenaires ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'Association « Amicale du Nid », dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*